



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

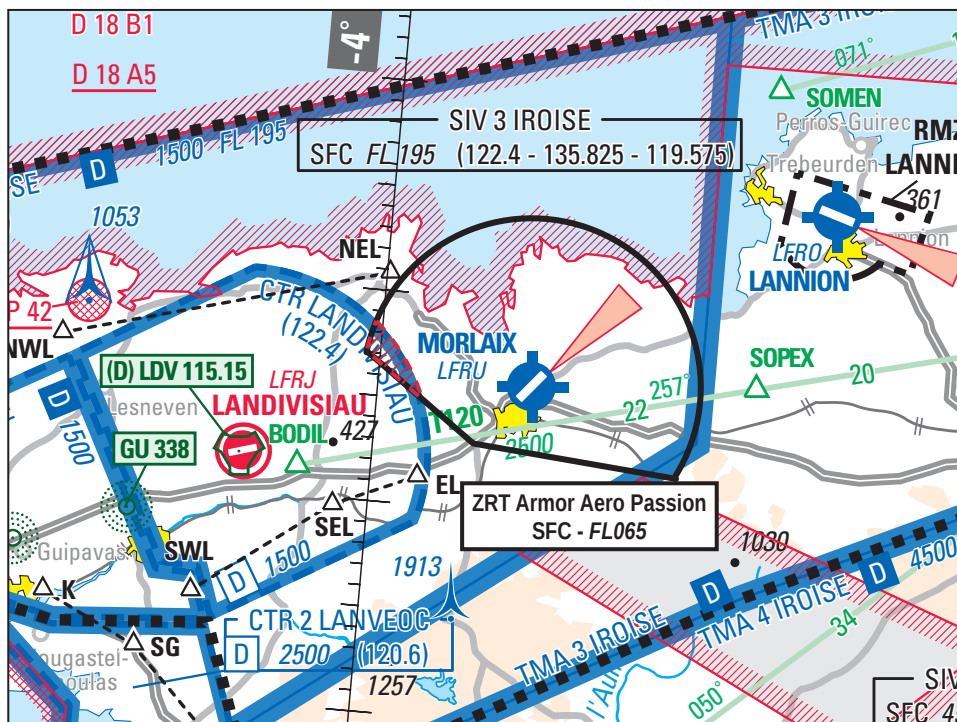
SUP AIP 268/19

Date de publication : 12 SEP

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) "Armor Aero Passion" en SIV 3 Iroise pour manifestation aérienne

En vigueur : Du 26 au 29 septembre 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Morlaix Ploujean LFRU, Landivisiau LFRJ, Brest Bretagne LFRB



Extrait carte SIA « France Nord » au 1 / 1 000 000 édition 1 - 2019

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable par NOTAM

26, 27 SEP : 0700-1700

28, 29 SEP : 0700-1830

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Landivisiau APP : 122.400 MHz
IROISE APP : 119.575 MHz
IROISE INFO : 135.825 MHz
Morlaix INFO : 118.500 MHz
ARMOR : 124.725 MHz
Aéro Passion : 127.350 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols Armor Aéro Passion
Tél : 02 98 62 76 70

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception :

- ♦ des aéronefs participant à la manifestation
- ♦ des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sûreté aérienne ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après accord préalable avec le Directeur des vols (Tél : 02 98 62 76 70)
- ♦ aéronefs en CAG/IFR ou CAM/I à destination de Brest Bretagne AD (LFRB) et Landivisiau AD (LFRJ) après coordination avec le Directeur des vols (préavis 10 min)

SERVICES RENDUS

Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par Landivisiau et Iroise

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

48°32'18" N - 003°38'12" W

48°33'09" N - 003°52'48" W

48°37'00" N - 004°00'48" W

arc horaire de 8 NM de rayon centré sur 48°36'03" N - 003°49'00" W (ARP LFRU)

48°32'18" N - 003°38'12" W

Limites verticales

SFC/FL065

À l'exclusion de la partie interférente avec la CTR Landivisiau

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Activités suspendues :

- ♦ activité d'aéromodélisme n°8972 Morlaix Aérodrome
- ♦ activités de voltige n°6381 Plougasnou 1, n°6382 Plougasnou 2, et n°6385 Morlaix Ploujean Aérodrome